



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/05

Paris, le 1^{er} février 2005

Communiqué de presse

LES AGENTS DES IMPOTS SERONT-ILS, DEMAIN, « PRESUMES COUPABLES » ?

Le Ministre délégué au budget, Jean-François Copé, vient d'annoncer le lancement d'une « charte du contribuable » doublée d'un questionnaire destiné au contribuable, lui permettant d'évaluer le contrôle (donc le contrôleur) dont il aura fait l'objet.

Cette annonce fait suite aux mesures prises par Nicolas Sarkozy qui constituent déjà, sous couvert d'attractivité et de sécurisation juridique des entreprises, une entrave aux missions de contrôle public en matière de droit fiscal.

En instituant, de fait, une évaluation des vérificateurs sur le modèle américain, les annonces du Ministre contribueraient à mettre un peu plus sur la sellette, voire à stigmatiser, des agents des impôts qui exercent un métier déjà difficile (pression hiérarchique, moyens inadéquats) et risqueraient d'affecter sensiblement les relations entre vérificateur et contribuable.

Le SNUI souligne qu'il existe déjà une charte du contribuable précisant les droits des contribuables vérifiés et qui leur est systématiquement envoyée en cas de contrôle.

Le SNUI condamne un projet porteur de dérives graves en matière de contrôle public, de conditions d'exercice des missions. Ce projet constitue une attaque en règle supplémentaire contre le contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, et entretient de plus un certain climat anti-fonctionnaires.

Le SNUI reste vigilant sur la double exigence de respect des droits de chacun, contribuables et fonctionnaires.

Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site snui.fr